

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,  
Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> Bouteillon Christoph 80 Chemin des Bleches  
26750 Geyssum président du club aquariophile Portois  
ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie à <sup>(2)</sup> espace cristal Portes les valence à l'occasion de <sup>(3)</sup> journee aquariophile du 25/09/2022 à 11 heures 00 au 25/09/2022 à 16 heures 30

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24/09/2022

Signature

**CLUB AQUARIOPHILE PORTOIS**

Maison Des Associations

Rue Jean Jaurès

26800 Portes Les Valence

06.48.02.30.37

## ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 369

Je soussigné Mme GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. BOUITEILLON, Pst Club Aquariophile

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3e catégorie

à l'espace Cristal

à l'occasion de la journée aquariophile

du 25/09/22 à 11 heures 00

au 25/09/22 à 16 heures 30

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 16/09/22

Le Maire,

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif